

Chimay, le 12 octobre 2007.

## **ARRETE DE POLICE**

---

Le Bourgmestre,

Considérant que l'**Entreprise BOUCHEZ**, rue de la Plate Pierre 2 à 6460 Saint-Remy est chargée d'effectuer des travaux de pose de câbles électriques pour l'Aiesh dans la rue de Bourlers et dans la rue du chemin vert à 6460 Chimay, à partir du 17 octobre 2007 jusqu'à la fin des travaux, et qu'il est indispensable d'assurer la sécurité des usagers;

Vu la loi sur la circulation routière;

### **ARRETE :**

Art.1 – L'entreprise Bouchez est autorisée à effectuer des travaux de pose de câbles électriques pour l'Aiesh à la rue de Bourlers et rue du chemin vert à 6460 Chimay, à partir du 17 octobre 2007 jusqu'à la fin des travaux.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de l'entrepreneur.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale et sera soumis au conseil communal lors de la plus prochaine séance.

Le Bourgmestre,